

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2745

6 octobre 2014

SOMMAIRE

Barika S.à r.l.	131739	MDS LUX S.A.	131722
Car-Grele S.à r.l.	131719	Mercurio Retail Holding S.à r.l.	131718
Citadel Mainstay Investments S.à r.l.	131738	Meritor Luxembourg S.à r.l.	131722
Consulting 4 You S.A.	131725	Michel Albert Investissements S.A.	131722
DGS Promotions Immobilière s.à r.l.	131760	ML Concept S.A.	131723
ECF Trappes Logistics HoldCo S.à r.l.	131724	Mobi-Décor S.A.	131718
Echo Acquisition Lux Two S.à r.l.	131723	Mondea Investments S.A.	131723
EJV Luxembourg	131714	Muller Fund Services S.à r.l.	131738
E-Media S.A.	131724	Nalu Capital	131723
Eddora Finance 1 S.à r.l.	131724	Norama Fund GP S.à r.l.	131722
Equad S.A.	131714	OAK Constellation Management	131720
Espy S.à r.l.	131724	O'Galop S.à r.l.	131721
European Holdings S.à r.l.	131714	Pallas Equity Trading S.à r.l.	131721
GL Europe Aloha S.à r.l.	131728	Rubikon Partners Hospitality Investments S.A.	131717
GSG Group	131744	Say Holding	131718
Immo Paradise	131719	Schwarz & Hoerer S.à r.l.	131717
InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l.	131754	SEB Asset Management S.A.	131718
Labalma S.A.	131714	Secola S.A.	131717
LCB Luxembourg S.A.	131721	Semiconductor Perfection Technology S.A.	131718
Les Allées Vertes Holding S.A.	131715	Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l.	131715
Les Allées Vertes S.A.	131715	Spire Payments Holdings S.à r.l.	131715
Logdirect S.A.	131721	Springer Science+Business Media GP Ac- quisition S.C.A.	131715
L.O.G.EVAM s.à r.l.	131719	Val II Feeder GP S.à r.l.	131716
LT Global Energy S.A.	131716	Vazon Investments S.A.	131720
Luxembourg Capital Partners III S.C.A.	131714	VCG Lease S.à r.l.	131720
Luximaj s.à r.l.	131719	VGD Corporate Finance CEE	131716
MAG Holdings S.A.	131760	Villamarmi S.A.	131719
Maguro I S.A.	131760	Vitrauto S.A.	131720
McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	131717	Westfield Italian Holdings S.à r.l.	131716
McGraw Hill Financial Global Holdings (Lu- xembourg) S.à r.l.	131717		
McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l.	131716		

Luxembourg Capital Partners III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118541/10.

(140136045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Labalma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.625.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118545/10.

(140136826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

EJV Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EJV Luxembourg

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119540/11.

(140137428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014119531/11.

(140138356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Equad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 103.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour compte de Equad S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014119564/12.

(140138434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Les Allées Vertes Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 179.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118547/10.

(140136891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Les Allées Vertes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 179.047.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118548/10.

(140136892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Spire Payments Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014120216/11.

(140139363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Springer Science+Business Media GP Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.938.

Les comptes annuels pour la période du 12 avril 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014120217/11.

(140138746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Sime Darby Investments (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 815.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 114.946.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 juin 2013 de sa société mère, Global reach Local Solutions ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120200/12.

(140137788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LT Global Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 179.834.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118559/10.

(140136168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.254.

Les comptes annuels de la société McGraw Hill Financial (Luxembourg) S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118570/10.

(140136725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

VGD Corporate Finance CEE, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 92.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014120407/11.

(140137549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Westfield Italian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.892.

La dénomination de l'associé unique de la Société Westfield Shoppingtowns Limited est désormais Westfield Europe Limited avec effet au 11 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120422/11.

(140138017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Val II Feeder GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 168.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 161.107.

Les comptes annuels pour l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014120393/12.

(140138740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.542.

Les comptes annuels de la société McGraw Hill Financial European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118571/10.

(140136555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.329.

Les comptes annuels de la société McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118572/10.

(140136850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Schwarz & Hoesser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7415 Brouch, 70, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 180.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwarz Danielle / Hoesser Claudine

Les gérants techniques

Référence de publication: 2014120186/11.

(140137439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Secola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Secola S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014120191/11.

(140137508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Rubikon Partners Hospitality Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 168.912.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2014120168/12.

(140137153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mercurio Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.464.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 124.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014118573/10.

(140136040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Mobi-Décor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.216.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2014.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2014118577/10.

(140136618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

SEB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 28.468.

Dépôt rectificatif du dépôt L14/135713

Le règlement de gestion de SEB EuropaRent Spezial coordonné a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014120246/11.

(140139204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Say Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAY HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014120238/11.

(140138629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Semiconductor Perfection Technology S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 166.670.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat au 30 juin 2014.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société SEMICONDUCTOR PERFECTION TECHNOLOGY S.A., 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166.670 et PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. a pris fin le 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLATINIUM ADVISORY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2014118870/12.

(140135972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Luximaj s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 49A, rue Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 153.786.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014118563/10.

(140136000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Immo Paradise, Société à responsabilité limitée,**(anc. Car-Grele S.à r.l.).**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 62, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 186.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 juillet 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014118444/13.

(140135992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Villamarmi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.815.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2014 que, Monsieur Jérôme Domange, né le 12 août 1977 à Thionville, France, directeur de sociétés avec adresse professionnelle à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Igor Kovrovstev sortant.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2014119031/15.

(140136075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

L.O.G.EVAM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 119, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 161.869.

Extrait des décisions prises le 28 juillet 2014.

Il résulte que Monsieur Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES, gérant, demeurant à L-3938 Mondercange, 25, rue Neuve change son adresse pour la suivante: 65, rue du Canal, L-4051 Esch-sur-Alzette.

On constate que Monsieur Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES est gérant unique de la société et que la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Le Document remplace le document L140133688.

Diekirch, le 28 juillet 2014.

Pour L.O.G. EVAM s.à r.l.

Mr Carlos Manuel FERREIRA MAGALHAES

Référence de publication: 2014118529/16.

(140137791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

VCG Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 172.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VCG Lease S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014119020/11.

(140136738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Vitrauto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 12, Zone d'Activité Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 125.121.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Platinerei 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2014119036/13.

(140137112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Vazon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.666.

Extrait de résolution concernant une ordonnance du tribunal d'arrondissement en date du 21 juillet 2014

Suite à une ordonnance du 21 juillet 2014 émise par le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, le Tribunal d'arrondissement représenté par son Vice-Président, Madame Michèle Thiry, a décidé de nommer:

- Maître Arsène KRONSHAGEN, avocat à la Cour, demeurant à L-2010 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaide au poste d'administrateur judiciaire provisoire de la société VAZON INVESTMENTS S.A.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119018/14.

(140136296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

OAK Constellation Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 166.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (rectifiant le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés le 28 juillet 2014 au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L140132872) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour: OAK Constellation Management

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014120018/16.

(140137865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LCB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 183.396.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118546/9.

(140136948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

O'Galop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, um Lannestack, am Reitstall.

R.C.S. Luxembourg B 166.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014118651/11.

(140135930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Logdirect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.799.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014118553/14.

(140136995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pallas Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.251.

I. Par résolutions signées en date du 1^{er} juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Sanjay Shah, avec adresse au Villa C2, The Palm Jumeira, Dubai, Émirats Arabes Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

II. En date du 1^{er} juillet 2014, l'associé unique Sanjay Shah, avec adresse au Villa C2, The Palm Jumeira, Dubai, Émirats Arabes Unis, a cédé la totalité de 62 500 ses parts sociales à Elysium Global Limited, avec siège social au Cragimuir Chambers, 1110 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, qui les acquiert;

En conséquence l'associé unique de la société est le suivant:

- Elysium Global Limited, précité, avec 62 500 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014120041/20.

(140138716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Michel Albert Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 87.966.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118605/10.

(140135969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

MDS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119949/10.

(140138344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Meritor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 394.032.781,44.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 72.248.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2012 de sa société mère, MERITOR, Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119955/12.

(140137711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Norama Fund GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 158.638.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

- L'acceptation de la démission avec effet au 23 mai 2014 de Roger Stjernborg Eriksson comme gérant de la société.
- L'acceptation de la démission avec effet au 23 mai 2014 de Lars Rosvall comme gérant de la société.
- La confirmation de la nomination avec effet au 23 mai 2014 de Bengt Stefan Wilhelmson, avec adresse professionnelle au 11 Stortorget, 211 22 Malmö, Suède, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 23 mai 2014 de:

- Martin Mildner
- Bengt Stefan Wilhelmson
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- Pierre de Backer
- Mats Nilstoft

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014118632/22.

(140135994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

ML Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 50.841.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119964/9.

(140138354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mondea Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 88.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONDEA INVESTMENTS S.A.
United International Management S.A.

Référence de publication: 2014119967/11.

(140138146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Nalu Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.919.

Société anonyme fondée le 10 août 2010 et publication dans le Mémorial C-N° 2056.

Les comptes annuels de 2013 ont été clôturés au 31 Décembre 2013 et approuvés pour être au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2014.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014119984/13.

(140138689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Echo Acquisition Lux Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.493.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 juillet 2014

1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de classe B avec effet au 31 juillet 2014.

2. Monsieur Tamas Mark, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 08 juin 1981, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} août 2014.

3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que l'adresse professionnelle de Monsieur Andrew O'Shea, gérant de classe B, se situe désormais au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Echo Acquisition Lux Two S.à r.l.
Mandataire

Référence de publication: 2014121280/21.

(140139974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Espy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 167.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014121291/9.

(140139070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

E-Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014121277/10.

(140139858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Enddora Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.371.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 31 juillet 2014

Il résulte des résolutions de l'associé unique que:

- Madame Rita Goujon a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1^{er} août 2014;
- Madame Natalia Venturini, née le 22 mai 1970 à Moscou (Russie), résidant professionnellement au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée administrateur avec effet au 1^{er} août 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014121330/14.

(140138785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

ECF Trappes Logistics HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 160.404.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 10 juillet 2014

1. M. Richard James a démissionné de son mandat en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014.
2. Mme. Nicola Hordern, avec adresse au 33 Margaret Street, W1G 0JD Londres, Grande-Bretagne, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 10 juillet 2014 et pour une durée indéterminée.

3. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Madame Nicola Hordern
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014121311/21.

(140139461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Consulting 4 You S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.159.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46706, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper,

ici représentée par Monsieur Angelo Neiseler, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «CONSULTING 4 YOU S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La société a pour objet d'assister les propriétaires de patrimoine en exerçant une activité:

- d'assistance au service de stratégies familiales,
- d'étude en matière de planification et de structuration patrimoniale,
- de sélection et de coordination de prestataires de services professionnels chargés de la mise en place et de la gestion de structures juridiques.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune. La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions comme suit:

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., préqualifiée,

Trois mille cents actions 3.100

Total: Trois mille cents actions 3.100

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

131728

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Benoît TREFFEL, né le 14 novembre 1962 à Lille (France), demeurant au 4, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg. La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société PYXIS S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75 177.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

6. L'adresse de la Société est fixée à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. NEISELER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35729. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122349/189.

(140141172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

GL Europe Aloha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.263.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GL Europe Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B114977, having its registered office at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Ms. Stefanie Kreuzer, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name GL Europe Aloha S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, at which point decisions shall be validly approved in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document

being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by a class B Manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, (ii) by the joint signature of two (2) class B managers (excluding, however, for the operation of the Company's bank accounts), or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by GL Europe Luxembourg S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Richard Stabinsky, born in New York, USA on January 28th 1968, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and
 - (ii) Thomas Larkin, born in New Jersey, USA on February 21st 1964, professionally residing at 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, United States, as class A manager; and
 - (iii) Henry Saavedra, born in New York, USA on November 17th 1978, professionally residing at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as class B manager; and
 - (iv) Ramon van Heusden, born in Nijmegen, the Netherlands, on May 7th 1967, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager;
 - (v) Jorrit Cromptvoets, born in Voorst, the Netherlands, on May 16th 1976, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GL Europe Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 977, ayant son siège social à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représenté(e) par Stefanie Kreuzer, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GL Europe Aloha S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, et (ii) la détention de prêts, instruments de dettes, reconnaissances de dette, obligations, autres titres ou droits assimilés, avances, droits, participations et sous-participations de la dette bancaire et autres dettes d'une société luxembourgeoises ou d'une société étrangères agissant en tant que débiteur, emprunteur ou débiteur d'une obligation et autres instruments de dette et valeurs mobilières, qu'elles soient ou non sécurisées par des équipements, des biens meubles, immeubles, créance et autres garanties supplémentaires, émises ou assumées par les sociétés domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ou ailleurs, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations [aux assemblées générales] correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par un gérant de classe B, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, (ii) par la signature conjointe de deux (2) gérants de classe B (à l'exception de la gestion des comptes bancaires de la Société), ou (iii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par GL Europe Luxembourg S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

(i) Richard Stabinsky, né à New York, Etats-Unis, le 28 janvier 1968, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et

(ii) Thomas Larkin, né à New Jersey, Etats-Unis, le 21 février 1964, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 6th Floor, New York, New York 10022, Etats-Unis, en tant que gérant de classe A; et

(iii) Henry Saavedra, né à New York, Etats-Unis, le 17 novembre 1978, résidant professionnellement à 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que gérant de classe B;

(iv) Ramon van Heusden, né à Nijmegen, Pays-Bas, le 7 mai 1967, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

(v) Jorrit Cromptvoets, né à Voorst, Pays-Bas, le 16 mai 1976, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35428. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014125579/526.

(140143422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Muller Fund Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3318 Bergem, 3, Op Felsduerf.

R.C.S. Luxembourg B 166.326.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118582/10.

(140136577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Citadel Mainstay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.283.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 6 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Philip Godley de ses fonctions de gérant de la Société a été acceptée avec effet au 6 août 2014.

- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 51 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 6 août 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014126986/18.

(140144099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Barika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 189.260.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société anonyme IMMOBILIERE SWING S.A. (anciennement IMMOBILIERE RAIFFEISEN S.A.), avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.990 (NIN 1994 2207 258),

dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jacques FUNCK, administrateur de société, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs, administrateur de catégorie A, et

- Monsieur Paul FEIDER, administrateur de société, demeurant à L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma, administrateur de catégorie B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'achat, la vente, la détention, la gestion et la mise en valeur de ses propres immeubles.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination "Barika S.à r.l."

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000.-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B.»

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Un ou plusieurs gérants qui est/sont situé(s) au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit en dehors du Grand-Duché de Luxembourg peut/peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Toutes les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme IMMOBILIERE SWING S.A., préqualifiée.

Les mille (1.000) parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant dans l'apport de l'immeuble suivant, libre de toutes dettes, et du droit de jouissance, évalués par la comparante au montant de HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 8.500.000.-).

Le montant excédentaire par rapport au capital social, à savoir le montant de SEPT MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 7.500.000.-) sera alloué au compte prime d'émission de la société.

Désignation de l'immeuble et des droits immobiliers apportés

COMMUNE DE LUXEMBOURG, SECTION HoE DE MERL-SUD

- Numéro provisoire 1018/xx11, lieu-dit: "Rue Charles Martel", place (occupée), bâtiment commercial, contenant 7 ares 79 centiares,

plus amplement spécifié sur un plan de morcellement, levé et dressé par la société à responsabilité limitée GEOCAD S.à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stümper, en date du 16 mai 2014,

lequel plan, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire et les représentants de la comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement,

- Le droit de jouissance perpétuel et gratuit en faveur de la société BARIKA S.à r.l., actuellement constituée et portant sur une partie du numéro cadastral provisoire 663/xx08, d'une contenance d'environ 1 are 13 centiares,

délimitée sur le prédit plan de morcellement du 16 mai 2014 avec les lettres 1, 2, 3, 4, C et D, parcelle restant la propriété de la société IMMOBILIERE SWING S.A., préqualifiée.

Le morcellement a été autorisé suivant autorisation de morcellement N° 2014/811 délivrée par la Ville de Luxembourg en date du 3 juillet 2014.

Une copie de ladite autorisation, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et les comparants, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement,

Clause d'urgence

Vu l'urgence, consistant dans la nécessité d'une réorganisation interne de la société, il n'a pas été possible d'attendre le mesurage définitif, mesurage qui est en cours, dès lors la comparante déclare invoquer la clause d'urgence prévue par l'article 8 de la loi du 17 avril 1964.

La comparante s'engage à faire dresser l'acte notarié pour le dépôt du plan à dresser par le géomètre du cadastre ou à valider par le cadastre, dans le mois de la réception dudit plan de mesurage.

Tous débours, frais et honoraires à payer en vertu dudit acte de dépôt sont, vis-à-vis du notaire instrumentant, à charge de la comparante.

A cet effet, la comparante constitue pour son mandataire

à laquelle elle donne pouvoir de pour elle et en son nom, faire dresser l'acte de dépôt dudit plan, fixer les charges et conditions dudit acte.

Passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire, même non prévu dans le présent pouvoir, avec promesse de ratification.

Titre de propriété

L'immeuble apporté appartient à la société anonyme IMMOBILIERE SWING S.A. pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juin 1994, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 30 juin 1994, volume 1384, numéro 6.

Le numéro cadastral provisoire 663/xx08 (partie de l'ancien numéro 663/5473) appartient à la société anonyme IMMOBILIERE SWING S.A. en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 30 juillet 1999, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 26 août 1999, volume 1602, numéro 106.

L'apport prédésigné aura lieu sous les clauses et conditions suivantes:

a) L'immeuble est apporté dans l'état où il se trouve actuellement, sans garantie ni répétition de part et d'autre, pour raison, soit de mauvais état des bâtiments, soit de vices même cachés, soit enfin d'erreur dans la désignation ou dans la contenance indiquée, la différence de mesure en plus ou en moins excédât-elle un vingtième.

b) Le nouveau propriétaire jouira des servitudes actives et souffrira les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, s'il en existe, sauf à faire valoir les unes et à se défendre des autres à ses risques et périls, sans recours contre les apporteurs.

c) Le nouveau propriétaire aura la propriété et la pleine et entière jouissance de l'immeuble prédésigné, à partir de ce jour.

d) Les impôts, les contributions et en général toutes les charges et taxes publiques grevant l'immeuble apporté, seront à charge du nouveau propriétaire à partir de ce jour.

e) Il existe des servitudes actives et passives au profit respectivement à charge de l'immeuble ci-avant apporté suivant une convention de servitudes reçue par le notaire instrumentant en date de ce jour, numéro précédent du répertoire, lequel acte sera formalisée avant ou avec les présentes.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cent vingt-trois mille trois cents Euros (EUR 123.300.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Fixer le nombre des gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - Monsieur Marc GIORGETTI, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
 - Monsieur Jacques FUNCK, administrateur de société, demeurant à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs.
3. Déterminer l'adresse du siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Pouvoirs

La partie comparante, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoirs à tous clerks et employés de l'Etude du notaire Henri BECK, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FUNCK, P. FEIDER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1421. Reçu trois mille soixante-deux euros soixante-seize cents 8.500.000,00 € à 0.50% = 42.500,00 €

+ 2/10 = 8.500,00 €

51.000,00 €

Surtaxe communale: 25.5000,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014125330/294.

(140143229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

GSG Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.254.

In the year two thousand fourteen, on the second of July,
before Us Maitre Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Martin N..ME..EK, residing professionally in Prague (Czech Republic), acting as authorized delegate of the board of directors of GSG GROUP pursuant to the resolutions of the board of directors of 12 June 2014 (an extract of which is attached to each of the Issue Decisions referenced below) (the "Delegate"),

represented by Jan MERCKX, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg pursuant to certain decisions of the Delegate of the board of directors of the Company dated 16 June 2014 and 17 June 2014 (the "Issue Decisions", and each an "Issue Decision") (copies of which, after having been signed ne varietur by the appearing person and the under-signed notary, will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities).

The Delegate represented as aforesaid declared and required the notary to record that:

1) The company GSG GROUP, a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 102.254 (the "Company") has been incorporated by a notarial deed dated 22 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1056 on 21 October 2004, page 50649.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 28 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The corporate capital of the Company is fixed at forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90) represented by four hundred and fifty-three million nine hundred and twenty-one thousand three hundred and thirty-nine (453,921,339) shares having a par value of ten eurocents (EUR 0.10).

Pursuant to article 5.2 of the Articles, in addition to the issued and subscribed corporate capital of forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90),

the Company has also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at four hundred million euros (EUR 400,000,000.00) (the "Authorised Capital").

The board of directors is authorised and empowered within the limits of the Authorised Capital to (i) realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new shares it being understood that the board of directors is authorised to issue such new shares in one or several issues and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares and to issue new shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that (a) if such instruments are issued before or during the period set forth in the paragraph below, the new shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period and (b) the board of directors is authorised to issue such new shares in one or several issues. For the avoidance of doubt, any increase of the share capital or equity of the Company, as well as any issue of bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into new shares decided by the Board of Directors prior to 13 May 2014 under the former authorised share capital of the Company but not realized, converted or exercised at this date remains validly approved and can be realized, issued, converted or exercised under this new Authorised Capital.

Such authorisation conferred to the board of directors will expire five (5) years after the date of the general meeting of shareholders held on 13 May 2014 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the board of directors can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of the date of the general meeting of shareholders held on 13 May 2014.

The new shares and the instruments to be issued in accordance with the above provisions may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The new shares to be issued in accordance with the provisions of article 5 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below the accounting par value and (ii) if the consideration payable to the Company for such newly issued shares exceeds their accounting par value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The board of directors is specially authorised to issue such new shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing shareholders the preferential right to subscribe for such shares and instruments.

The board of directors is authorised to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The board of directors is authorised to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to article 5 of the Articles. The board of directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Furthermore, the board of directors may delegate to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the Articles in order to record the change of issued and authorised share capital following any increase pursuant to article 5 of the Articles.

3) By resolutions dated 12 June 2014 (the "Resolutions"), the board of directors of the Company (i) approved in principle the increase of the share capital of the Company, pursuant to article 5.2 of the Articles, by a total amount of two hundred and forty-six million six hundred and ninety thousand two hundred and fifty-six euros and fifty eurocents (EUR 246,690,256.50), in order to raise it from its current amount of forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90) to two hundred and ninety-two million eighty-two thousand three hundred and ninety euros and forty eurocents (EUR 292,082,390.40) by creating and issuing two billion four hundred and sixty-six million nine hundred and two thousand five hundred and sixty-five (2,466,902,565) new ordinary shares of the Company (the "New Shares", and each a "New Share") having a par value of EUR 0.10 (the "Par Value") each, at a subscription price of EUR 0.47 per New Share (the "Issue Price"), the difference between the Par Value and the Issue Price being allocated to the share premium account of the Company and representing a global amount of nine hundred and twelve million seven hundred and fifty-three thousand nine hundred and forty-nine euros and five eurocents (EUR 912,753,949.05-) (the "Capital Increase"), each of such New Shares to be subscribed by Mr. Radovan VITEK, a Czech citizen, born on 22 January 1971 in Nové M..sto na Morav., Czech Republic, residing in Minská 126/41, Žabov..esky, 616 00 Brno, Czech Republic (passport number CZE 37104751) (the "Subscriber") and paid up through a contribution in kind consisting in 7,733,746 certificated registered shares, with a nominal value of CZK 800.- each (the "Contributed Shares"), that he holds in the share capital of Czech Property Investments, a.s., a company incorporated under the laws of Czech Republic, registration number 427 16 161, with registered office at Praha 1, Václavské nám..stí 1601/47, PS 110 00, Czech Republic, registered with the Municipal Court in Prague, Czech Republic under number B 1115 ("CPI"), which represent 100% of the issued share capital of CPI and being evaluated at one billion one hundred fifty-nine million four hundred and forty-six thousand five hundred and sixty euros (EUR 1,159,446,560.-)

in aggregate, whereof the Capital Increase shall be implemented in the following four tranches before 30 June 2014 in the order as freely determined by the Delegate: (A) by the increase of the share capital of the Company by an amount of seventy million one hundred and twenty-nine thousand seven hundred and ninety-seven euros and ninety eurocents (EUR 70,129,797.90) by issuing 701,297,979 New Shares (the "New Shares 1"), with a nominal value of EUR 0.10 per share, at a subscription price of EUR 0.47 per New Share, to be paid up with a global share premium of EUR 259,480,252.23, such New Shares 1 to be subscribed by the Subscriber and paid up against a contribution in kind consisting in 2,198,571 Contributed Shares (the "Contributed Shares 1") being evaluated at EUR 329,610,719.42 (the "Capital Increase 1"), (B) by the increase of the share capital of the Company by an amount of fifty-five million sixty-nine thousand four hundred and ninety-one euros and fifty eurocents (EUR 55,069,491.50) by issuing 550,694,915 New Shares (the "New Shares 2"), with a nominal value of EUR 0.10 per share, at a subscription price of EUR 0.47 per New Share, to be paid up with a global share premium of EUR 203,757,118.55, such New Shares 2 to be subscribed by the Subscriber and paid up against a contribution in kind consisting in 1,726,430 Contributed Shares (the "Contributed Shares 2") being evaluated at EUR 258,827,135.59 (the "Capital Increase 2"), (C) by the increase of the share capital of the Company by an amount of fifty seven million six hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty euros and thirty eurocents (EUR 57,667,320.30) by issuing 576,673,203 New Shares (the "New Shares 3"), with a nominal value of EUR 0.10 per share, at a subscription price of EUR 0.47 per New Share, to be paid up with a global share premium of EUR 213,369,085.11, such New Shares 3 to be subscribed by the Subscriber and paid up against a contribution in kind consisting in 1,807,872 Contributed Shares (the "Contributed Shares 3") being evaluated at EUR 271,036,955.61 (the "Capital Increase 3"), and (D) by the increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-three million eight hundred and twenty-three thousand six hundred and forty-six euros and eighty eurocents (EUR 63,823,646.80) by issuing 638,236,468 New Shares (the "New Shares 4"), with a nominal value of EUR 0.10 per share, at a subscription price of EUR 0.47 per New Share, to be paid up with a global share premium of EUR 236,147,493.16, such New Shares 4 to be subscribed by the Subscriber and paid up against a contribution in kind consisting in 2,000,873 Contributed Shares (the "Contributed Shares 4") being evaluated at EUR 299,971,749.38 (the "Capital Increase 4"); and (ii) authorised, empowered and instructed inter alia the Delegate, acting individually and with full power of substitution, to implement such Capital Increase in four tranches as described above, under the Authorised Capital of the Company (as it may be amended from time to time) in favour of the Subscriber, as soon as practicable after the signature of the relevant contribution agreements related to the Capital Increase (and in particular the Capital Increase 1, the Capital Increase 2, the Capital Increase 3 and the Capital Increase 4) with the Subscriber, being understood however that the Capital Increase (and in particular the Capital Increase 1, the Capital Increase 2, the Capital Increase 3 and the Capital Increase 4) shall only be effective as of the date of an Issue Decision related to such Capital Increase (and the Capital Increase 1, the Capital Increase 2, the Capital Increase 3 and the Capital Increase 4) by the Delegate.

4) After the execution of the contribution agreement between the Subscriber and the Company on 16 June 2014 in relation to the Capital Increase 3 and the subscription for the New Shares 3, pursuant to an Issue Decision by the Delegate dated 16 June 2014 related to the Capital Increase 3 and in accordance with the Resolutions, the share capital of the Company was increased within the framework of the Authorized Capital, with effective date as of 16 June 2014, by an amount of fifty-seven million six hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty euros and thirty eurocents (EUR 57,667,320.30) from its present amount of forty-five million three hundred and ninety-two thousand one hundred and thirty-three euros and ninety eurocents (EUR 45,392,133.90) to one hundred and three million fifty-nine thousand four hundred and fifty-four euros and twenty eurocents (EUR 103,059,454.20), through the creation and the issuance of five hundred and seventy-six million six hundred and seventy-three thousand two hundred and three (576,673,203) New Shares 3, each having a Par Value of ten eurocents (EUR 0.10), at a subscription price of forty-seven eurocents (EUR 0.47) per New Share, fully paid up together with a share premium in an aggregate amount of two hundred and thirteen million three hundred and sixty-nine thousand eighty-five euros and eleven eurocents (EUR 213,369,085.11) for all such New Shares 3 issued.

Each of the New Shares 3 was subscribed and paid up, together with a related share premium in an amount of two hundred and thirteen million three hundred and sixty-nine thousand eighty-five euros and eleven eurocents (EUR 213,369,085.11) by the Subscriber through a contribution in kind valued at two hundred and seventy-one million thirty-six thousand nine hundred and fifty-five euros and sixty-one eurocents (EUR 271,036,955.61) consisting in the transfer to the Company of the one million eight hundred and seven thousand eight hundred and seventy-two (1,807,872) Contributed Shares 3 that the Subscriber holds in the share capital of CPI. Such contribution in kind for the payment of the New Shares 3 has been subject to a report issued on 12 June 2014 by H.R.T RÉVISION S.A., a réviseur d'entreprises agréé, in compliance with the provisions of articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Report"). A copy of such Report has been presented to the notary and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The conclusion of the Report in relation to the contribution in kind of the Contributed Shares 3 for the payment of the New Shares 3 states that:

"based on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 3, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 1,807,872 CPI shares to be contributed, valued at EUR 271,036,955.61 does not correspond at least to 576,673,203 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 213,369,085.11".

The global contribution paid for the New Shares 3 was allocated as follows: (i) fifty-seven million six hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty euros and thirty eurocents (EUR 57,667,320.30) was allocated to the share capital of the Company and (ii) two hundred and thirteen million three hundred and sixty-nine thousand eighty-five euros and eleven eurocents (EUR 213,369,085.11) was allocated to the share premium account of the Company.

5) After the execution of the contribution agreement between the Subscriber and the Company on 17 June 2014 in relation to the Capital Increase 1 and the subscription for the New Shares 1, pursuant to an Issue Decision by the Delegate dated 17 June 2014 related to the Capital Increase 1 and in accordance with the Resolutions, the share capital of the Company was increased within the framework of the Authorized Capital, with effective date as of 17 June 2014, by an amount of seventy million one hundred and twenty-nine thousand seven hundred and ninety-seven euros and ninety eurocents (EUR 70,129,797.90) from its amount of one hundred and three million fifty-nine thousand four hundred and fifty-four euros and twenty eurocents (EUR 103,059,454.20) to one hundred and seventy-three million one hundred and eighty-nine thousand two hundred and fifty-two euros and ten eurocents (EUR 173,189,252.10), through the creation and the issuance of seven hundred and one million two hundred and ninety-seven thousand nine hundred and seventy-nine (701,297,979) New Shares 1, each having a Par Value of ten eurocents (EUR 0.10), at a subscription price of forty-seven eurocents (EUR 0.47) per New Share, fully paid up together with a share premium in an aggregate amount of two hundred and fifty-nine million four hundred and eighty thousand two hundred and fifty-two euros and twenty-three eurocents (EUR 259,480,252.23) for all such New Shares 1 issued.

Each of the New Shares 1 was subscribed and paid up, together with a related share premium in an amount of two hundred and fifty-nine million four hundred and eighty thousand two hundred and fifty-two euros and twenty-three eurocents (EUR 259,480,252.23) by the Subscriber through a contribution in kind valued at three hundred and twenty-nine million six hundred and ten thousand seven hundred and nineteen euros and forty-two eurocents (EUR 329,610,719.42) consisting in the transfer to the Company of the two million one hundred and ninety-eight thousand five hundred and seventy-one (2,198,571) Contributed Shares 1 that the Subscriber holds in the share capital of CPI. Such contribution in kind for the payment of the New Shares 1 has also been subject to the Report. The conclusion of the Report in relation to the contribution in kind of the Contributed Shares 1 for the payment of the New Shares 1 states that:

"based on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 1, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 2,198,571 CPI shares to be contributed, valued at EUR 329,610,719.42 does not correspond at least to 701,297,979 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 259,480,252.23;"

The global contribution paid for the New Shares 1 was allocated as follows: (i) seventy million one hundred and twenty-nine thousand seven hundred and ninety-seven euros and ninety eurocents (EUR 70,129,797.90) was allocated to the share capital of the Company and (ii) two hundred and fifty-nine million four hundred and eighty thousand two hundred and fifty-two euros and twenty-three eurocents (EUR 259,480,252.23) was allocated to the share premium account of the Company.

6) After the execution of the contribution agreement between the Subscriber and the Company on 17 June 2014 in relation to the Capital Increase 2 and the subscription for the New Shares 2, pursuant to an Issue Decision by the Delegate dated 17 June 2014 related to the Capital Increase 2 and in accordance with the Resolutions, the share capital of the Company was increased within the framework of the Authorized Capital, with effective date as of 17 June 2014, by an amount of fifty-five million sixty-nine thousand four hundred and ninety-one euros and fifty eurocents (EUR 55,069,491.50) from its amount of one hundred and seventy-three million one hundred and eighty-nine thousand two hundred and fifty-two euros and ten eurocents (EUR 173,189,252.10) to two hundred and twenty-eight million two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and forty-three euros and sixty eurocents (EUR 228,258,743.60), through the creation and the issuance of five hundred and fifty million six hundred and ninety-four thousand nine hundred and fifteen (550,694,915) New Shares 2, each having a Par Value of ten eurocents (EUR 0.10), at a subscription price of forty-seven eurocents (EUR 0.47) per New Share, fully paid up together with a share premium in an aggregate amount of two hundred and three million seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and eighteen euros and fifty-five eurocents (EUR 203,757,118.55) for all such New Shares 2 issued.

Each of the New Shares 2 was subscribed and paid up, together with a related share premium in an amount of two hundred and three million seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and eighteen euros and fifty-five eurocents (EUR 203,757,118.55) by the Subscriber through a contribution in kind valued at two hundred and fifty-eight million eight hundred and twenty-seven thousand one hundred and thirty-five euros and fifty-nine eurocents (EUR 258,827,135.59) consisting in the transfer to the Company of the one million seven hundred and twenty-six thousand four hundred and thirty (1,726,430) Contributed Shares 2 that the Subscriber holds in the share capital of CPI. Such contribution in kind for the payment of the New Shares 2 has also been subject to the Report. The conclusion of the Report in relation to the contribution in kind of the Contributed Shares 2 for the payment of the New Shares 2 states that:

"based on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 2, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 1,726,430 CPI shares to be contributed, valued at EUR 258,827,135.59 does not correspond at least to 550,694,915 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 203,757,118.55;"

The global contribution paid for the New Shares 2 was allocated as follows: (i) fifty-five million sixty-nine thousand four hundred and ninety-one euros and fifty eurocents (EUR 55,069,491.50) was allocated to the share capital of the Company and (ii) two hundred and three million seven hundred and fifty-seven thousand one hundred and eighteen euros and fifty-five eurocents (EUR 203,757,118.55) was allocated to the share premium account of the Company.

7) After the execution of the contribution agreement between the Subscriber and the Company on 17 June 2014 in relation to the Capital Increase 4 and the subscription for the New Shares 4, pursuant to an Issue Decision by the Delegate dated 17 June 2014 related to the Capital Increase 4 and in accordance with the Resolutions, the share capital of the Company was increased within the framework of the Authorized Capital, with effective date as of 17 June 2014, by an amount of sixty-three million eight hundred and twenty-three thousand six hundred and forty-six euros and eighty eurocents (EUR 63,823,646.80) from its amount of two hundred and twenty-eight million two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and forty-three euros and sixty eurocents (EUR 228,258,743.60) to two hundred and ninety-two million eighty-two thousand three hundred and ninety euros and forty eurocents (EUR 292,082,390.40), through the creation and the issuance of six hundred and thirty-eight million two hundred and thirty-six thousand four hundred and sixty-eight (638,236,468) New Shares 4, each having a Par Value of ten eurocents (EUR 0.10), at a subscription price of forty-seven eurocents (EUR 0.47) per New Share, fully paid up together with a share premium in an aggregate amount of two hundred and thirty-six million one hundred and forty-seven thousand four hundred and ninety-three euros and sixteen eurocents (EUR 236,147,493.16) for all such New Shares 4 issued.

Each of the New Shares 4 was subscribed and paid up, together with a related share premium in an amount of two hundred and thirty-six million one hundred and forty-seven thousand four hundred and ninety-three euros and sixteen eurocents (EUR 236,147,493.16) by the Subscriber through a contribution in kind valued at two hundred and ninety-nine million nine hundred and seventy-one thousand seven hundred and forty-nine euros and thirty-eight eurocents (EUR 299,971,749.38) consisting in the transfer to the Company of the two million eight hundred and seventy-three (2,000,873) Contributed Shares 4 that the Subscriber holds in the share capital of CPI. Such contribution in kind for the payment of the New Shares 4 has also been subject to the Report. The conclusion of the Report in relation to the contribution in kind of the Contributed Shares 4 for the payment of the New Shares 4 states that:

"based on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 4, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 2,000,873 CPI shares to be contributed, valued at EUR 299,971,749.38 does not correspond at least to 638,236,468 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 236,147,493.16;"

The global contribution paid for the New Shares 4 was allocated as follows: (i) sixty-three million eight hundred and twenty-three thousand six hundred and forty-six euros and eighty eurocents (EUR 63,823,646.80) was allocated to the share capital of the Company and (ii) two hundred and thirty-six million one hundred and forty-seven thousand four hundred and ninety-three euros and sixteen eurocents (EUR 236,147,493.16) was allocated to the share premium account of the Company.

8) As a consequence of the above Capital Increase 3, Capital Increase 1, Capital Increase 2 and Capital Increase 4, and the issue of the New Shares 3 on 16 June 2014 and the issues of the New Shares 1, New Shares 2 and New Shares 4 on 17 June 2014, the subscribed share capital of the Company presently amounts to two hundred and ninety-two million eighty-two thousand three hundred and ninety euros and forty eurocents (EUR 292,082,390.40), divided into two billion nine hundred and twenty million eight hundred and twenty-three thousand nine hundred and four (2,920,823,904) shares having a par value of ten eurocents (EUR 0.10).

Therefore the first sentence of article 5, paragraph 5.1 of the Articles of the Company is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.1. Issued Share Capital.** The corporate capital is fixed at two hundred and ninety-two million eighty-two thousand three hundred and ninety euros and forty eurocents (EUR 292,082,390.40) represented by two billion nine hundred and twenty million eight hundred and twenty-three thousand nine hundred and four (2,920,823,904) shares having a par value of ten eurocents (EUR 0.10)."

Furthermore, consequently to the above Capital Increase 3, Capital Increase 1, Capital Increase 2 and Capital Increase 4 within the framework of the authorized share capital clause contained in the Articles, the amount of the authorized share capital as set out in the first sentence of paragraph 5.2 of the Articles of the Company has been decreased to one hundred and fifty-three million three hundred and nine thousand seven hundred and forty-three euros and fifty eurocents (EUR 153,309,743.50) so that the first sentence of paragraph 5.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" **5.2. Authorised Capital.** In addition to the issued and subscribed corporate capital of two hundred and ninety-two million eighty-two thousand three hundred and ninety euros and forty eurocents (EUR 292,082,390.40), the Company has also an authorised, but unissued and unsubscribed share capital set at one hundred and fifty-three million three hundred and nine thousand seven hundred and forty-three euros and fifty eurocents (EUR 153,309,743.50) (the "Authorised Capital")."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deux juillet,

par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Martin N..ME..EK, résidant professionnellement à Prague (République tchèque), agissant en qualité de délégué autorisé du conseil d'administration de GSG GROUP en vertu des résolutions prises par le conseil d'administration le 12 juin 2014 (un extrait de ces résolutions étant annexé à chacune des Décisions d'Emettre mentionnées ci-dessous) (le "Délégué"),

représenté par Jan MERCKX, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de certaines décisions du Délégué du conseil d'administration de la Société en date du 16 juin 2014 et 17 juin 2014 (les "Décisions d'Emettre", et chacune une "Décision d'Emettre") (copies desquelles, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Le Délégué représenté tel que susmentionné a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société GSG GROUP, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.254 (la "Société") a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1056 du 21 octobre 2004, page 50649.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital social est fixé à quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (45.392.133,90 EUR) représenté par quatre cent cinquante-trois millions neuf cent vingt-et-un mille trois cent trente-neuf (453.921.339) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR).

En vertu de l'article 5.2 des Statuts, en plus du capital émis et souscrit de la Société de quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (45.392.133,90 EUR), la Société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à quatre cents millions d'euros (400.000.000,- EUR) (le "Capital Autorisé").

Le conseil d'administration est autorisé et habilité dans les limites du Capital Autorisé à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société avec ou sans l'émission d'actions nouvelles étant entendu que le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions nouvelles en une ou plusieurs émissions et (ii) émettre des obligations, certificats de parts privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions nouvelles et d'émettre des actions nouvelles suite à la conversion ou l'exercice des instruments mentionnés ci-dessus, étant entendu que (a) si de tels instruments sont émis avant ou pendant la période indiquée dans le paragraphe ci-dessus, les actions nouvelles au titre de la conversion ou de l'exercice de ces instruments peuvent être émises après expiration de ladite période et (b) que le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions nouvelles en une ou plusieurs émissions. Afin d'éviter tout doute, toute augmentation du capital social ou des capitaux propres de la Société, ainsi que toute émission d'obligations, certificats d'actions privilégiées, warrants, options ou autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions nouvelles décidée par le conseil d'administration avant le 13 mai 2014 dans le cadre de l'ancien Capital Autorisé de la Société mais non réalisés, convertis ou exercés à cette date demeure valablement approuvée et peut être réalisée, publiée, convertie ou exercée en vertu de ce nouveau Capital Autorisé.

Cette autorisation conférée au conseil d'administration prendra fin cinq (5) ans après la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mai 2014 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le conseil d'administration peut procéder à une augmentation de capital ou à l'émission des instruments mentionnés ci-dessus à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mai 2014.

Les actions nouvelles et les instruments devant être émis conformément aux dispositions précitées peuvent être libérés par apport en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices non répartis, y compris dans les trois derniers cas au bénéfice de nouveaux actionnaires. Les actions nouvelles à émettre conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) ces actions ne doivent pas être émises à un prix inférieur au pair comptable et (ii) si la contrepartie payable à la Société pour ces actions nouvellement émises excède leur pair comptable, l'excédent doit être traité comme prime d'émission à l'égard de ces actions dans les comptes de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à émettre ces nouvelles actions et, le cas échéant, les instruments devant être émis conformément aux dispositions de l'article 5 des Statuts sans réserver (c'est à dire en annulant ou en limitant) aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à de telles actions et de tels instruments.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les modalités et les conditions de souscription et du paiement des nouvelles actions (en vertu de l'article 5 des Statuts) et, si applicable, la durée, l'amortissement, les autres titres (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et taux de change des instruments précités (en vertu de l'article 5 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de ces instruments, incluant notamment leur souscription, leur émission et leur paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin d'enregistrer la modification du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation au titre de l'article 5 des Statuts. Le conseil d'administration est habilité à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication d'une telle modification conformément à la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. En outre, le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, les fonctions d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges et recevoir les paiements pour les actions, obligations, certificats de parts privilégiées, warrants, options ou instruments et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de modifier l'article 5 des Statuts dans le but d'enregistrer la modification du capital social autorisé et émis suivant toute augmentation conformément à l'article 5 des Statuts.

3) Par des résolutions prises en date du 12 juin 2014 (les "Résolutions"), le conseil d'administration de la Société (i) a approuvé en principe l'augmentation du capital social de la Société, conformément à l'article 5.2 des Statuts, pour un montant total de deux cent quarante-six millions six cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante-six euros et cinquante centimes (246.690.256,50 EUR), afin de l'augmenter de son montant actuel de quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (45.392.133,90 EUR) à deux cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes (292.082.390,40 EUR), par la création et l'émission de deux milliard quatre cent soixante six millions neuf cent deux mille cinq cent soixante-cinq (2.466.902.565) nouvelles actions ordinaires de la Société (les "Nouvelles Actions", et chacune une "Nouvelle Action"), ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (la "Valeur Nominale") chacune, au prix de souscription de 0,47 EUR par Nouvelle Action (le "Prix d'Emission"), la différence entre la Valeur Nominale et le Prix d'Emission étant alloué au compte de prime d'émission de la Société et représentant un montant global de un neuf cent douze million sept cent cinquante-trois mille neuf cent quarante-neuf euros et cinq centimes (912.753.949,05- EUR) ("Augmentation de Capital"), chacune de ces Nouvelles Actions devant être souscrites par Monsieur Radovan VITEK, un citoyen de République tchèque, né le 22 janvier 1971 à Nové M.sto na Morav., République tchèque, demeurant à Minská 126/41, Žabov.esky, 616 00 Brno, République tchèque (numéro de passeport CZE 37104751) (le "Souscripteur") et entièrement libéré par un apport en nature consistant 7.733.746 actions nominatives ayant une valeur nominale de 800.- CZK chacune (les "Actions Apportées") qu'il détient dans le capital social de Czech Property Investments, a.s., une société immatriculée sous la loi de la République Tchèque, enregistrée sous le numéro 427 16 161, ayant son siège social à Praha 1, Václavské nám..stí 1601/47, PS.. 110 00, République Tchèque, enregistrée auprès de la Court Municipal de Prague, République Tchèque sous le numéro B 1115 ("CPI"), qui représente 100 % du capital social émis de CPI et étant évalué à un milliard cent cinquante-neuf million quatre cent quarante-six mille cinq cent soixante euros (1.159.446.560,- EUR) dans sa globalité, en vertu de quoi l'Augmentation de Capital doit être appliquée dans les quatre tranches suivantes avant le 30 juin 2014 dans l'ordre librement décidé par le Délégué: (A) par l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-dix million cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-dix cents (70.129.797,90 EUR) par l'émission de 701.297.979 Nouvelles Actions (les "Nouvelles Actions 1") avec une valeur nominale de 0,10 EUR par action, avec un prix de souscription de 0,47 EUR par Nouvelle Action, devant être entièrement libérées avec une prime d'émission globale de 259.480.252,23 EUR, chaque Nouvelles Actions 1 devant être souscrites par le Souscripteur et entièrement libérée par un apport en nature consistant en 2.198.571 Actions Apportées (les "Actions Apportées 1") étant évaluées à 329.610.719,42 EUR ("Augmentation de Capital 1"), (B) par l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-cinq million soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et cinquante cents (55.069.491,50 EUR) par l'émission de 550.694.915 Nouvelles Actions (les "Nouvelles Actions 2") avec une valeur nominale de 0,10 EUR par action, avec un prix de souscription de 0,47 EUR par Nouvelle Action, devant être entièrement libérées avec une prime d'émission globale de 203.757.118,55 EUR, chaque Nouvelles Actions 2 devant être souscrites par le Souscripteur et entièrement libérées par un apport en nature consistant en 1.726.460 Actions Apportées (les "Actions Apportées 2") étant évaluées à 258.827.135,59 EUR ("Augmentation de Capital 2"), (C) par l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept million six cent soixante-sept mille trois cent vingt euros et trente cents (57.667.320,30

EUR) par l'émission de 576.673.203 Nouvelles Actions (les "Nouvelles Actions 3") avec une valeur nominale de 0,10 EUR par action, avec un prix de souscription de 0,47 EUR par Nouvelle Action, devant être entièrement libérées avec une prime d'émission globale de 213.369.085,11 EUR, chaque Nouvelles Actions 3 devant être souscrites par le Souscripteur et entièrement libérée par un apport en nature consistant en 1.807.872 Actions Apportées (les "Actions Apportées 3") étant évaluées à 271.036.955,61 EUR (l'"Augmentation de Capital 3"), et (D) par l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-trois million huit cent vingt-trois mille six cent quarante-six euros et quatre-vingt cents (63.823.646,80 EUR) par l'émission de 638.236.468 Nouvelles Actions (les "Nouvelles Actions 4") avec une valeur nominale de 0,10 EUR par action, avec un prix de souscription de 0,47 EUR par Nouvelle Action, devant être entièrement libérées avec une prime d'émission globale de 236.147.493,16 EUR, chaque Nouvelles Actions 4 devant être souscrites par le Souscripteur et entièrement libérée par un apport en nature consistant en 2.000.873 Actions Apportées (les "Actions Apportées 4") étant évaluées à 299.971.749,38 EUR (l'"Augmentation de Capital 4"); et (ii) a autorisé, donné pouvoir et chargé le Délégué, agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, de réaliser cette Augmentation de Capital en quatre tranches tel que décrit ci-dessus, sous le Capital Autorisé de la Société (comme modifié de temps en temps) en faveur du Souscripteur, dès que possible après la signature des accords de contribution en question relatifs à l'Augmentation de Capital (et en particulier, l'Augmentation de Capital 1, l'Augmentation de Capital 2, l'Augmentation de Capital 3 et l'Augmentation de Capital 4) avec le Souscripteur, étant cependant entendu que l'Augmentation de Capital (en particulier l'Augmentation de Capital 1, l'Augmentation de Capital 2, l'Augmentation de Capital 3 et l'Augmentation de Capital 4) seront seulement effectives à la date d'une Décision d'Emettre relative à cette Augmentation de Capital (et l'Augmentation de Capital 1, l'Augmentation de Capital 2, l'Augmentation de Capital 3 et l'Augmentation de Capital 4) par le Délégué.

4) Après l'exécution du contrat de contribution entre le Souscripteur et la Société en date du 16 juin 2014 concernant l'Augmentation de Capital 3 et la souscription aux Nouvelles Actions 3, conformément à la Décision d'Emettre du Délégué en date du 16 juin 2014 relative à l'Augmentation de Capital 3 et conformément aux Résolutions, le capital social de la Société a été augmenté dans le cadre du Capital Autorisé, avec effet au 16 juin 2014 par un montant de cinquante-sept millions six cent soixante-sept mille trois cent vingt euros et trente centimes (57.667.320,30 EUR), de son montant actuel de quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-douze mille cent trente-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (45.392.133,90 EUR) à cent trois millions cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-quatre euros et vingt centimes (103.059.454,20 EUR), par la création et l'émission de cinq cent soixante-seize millions six cent soixante-treize mille deux cent trois (576.673.203) Nouvelles Actions 3, ayant une Valeur Nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, à un prix de souscription de quarante-sept centimes d'euro (0,47 EUR) par Nouvelle Action, entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent treize millions trois cent soixante-neuf mille quatre-vingt cinq euros et onze centimes (213.369.085,11 EUR) pour tous les Nouvelles Actions 3. Chacune de ces Nouvelles Actions 3 a été souscrite et libérée, ensemble avec la prime d'émission y apparente d'un montant de deux cent treize millions trois cent soixante-neuf mille quatre-vingt cinq euros et onze centimes (213.369.085,11 EUR) par le Souscripteur par un apport en nature évalué à deux cent soixante-et-onze millions trente-six mille neuf cent cinquante-cinq euros et soixante-et-un centimes (271.036.955,61 EUR) consistant au transfert à la Société d'un million huit cent sept mille huit cent soixante-douze (1.807.872) Actions Apportées 3 que le Souscripteur détient dans le capital social de CPI. Cet apport en nature pour le paiement des Nouvelles Actions 3 a été sujet d'un rapport émis le 12 juin 2014 par H.R.T. REVISION S.A., un réviseur d'entreprises agréé, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée le cas échéant (le "Rapport"). Une copie de ce Rapport a été présentée au notaire et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités de l'enregistrement.

La conclusion du Rapport concernant l'apport en nature des Actions Apportées 3 pour le paiement des Nouvelles Actions 3 précise que:

"bases on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 3, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 1,807,872 CPI shares to be contributed, valued at EUR 271,036,955.61 does not correspond at least to 576,673,203 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 213,369,085.11".

La contribution globale payée pour les Actions Apportées 3 a été allouée comme suit: cinquante-sept million six cent soixante-sept mille trois cent vingt euros et trente cents (57.667.320,30 EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) deux cent treize million trois cent soixante-neuf mille quatre-vingt cinq euros et onze cents (213.369.085,11 EUR) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

5) Après l'exécution du contrat de contribution entre le Souscripteur et la Société en date du 17 juin 2014 concernant l'Augmentation de Capital 1 et la souscription aux Nouvelles Actions 1 conformément à une Décision d'Emettre du Délégué en date du 17 juin 2014 relative à l'Augmentation de Capital 1 et conformément aux Résolutions, le capital social de la Société a été augmenté dans le cadre du Capital Autorisé, avec effet au 17 juin 2014, par un montant de soixante-dix millions cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (70.129.797,90 EUR), de son montant de cent trois millions cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-quatre euros et vingt centimes (103.059.454,20 EUR) à cent soixante-treize millions cent quatre-vingt neuf mille deux cent cinquante-deux euros et dix centimes (173.189.252,10 EUR), par la création et l'émission de sept cent un millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents soixante-dix-neuf (701.297.979) Nouvelles Actions 1, ayant une Valeur Nominale de dix centimes d'euro

(0,10 EUR) chacune, à un prix de souscription de quarante-sept centimes d'euro (0,47 EUR) par Nouvelle Action, entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-deux euros et vingt-trois centimes (259.480.252,23 EUR) pour tous les Nouvelles Actions 1. Chacune de ces Nouvelles Actions 1 a été souscrite et libérée, ensemble avec la prime d'émission y apparente d'un montant de deux cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-deux euros et vingt-trois centimes (259.480.252,23 EUR) par le Souscripteur par un apport en nature évalué à trois cent vingt-neuf millions six cent dix mille sept cent dix-neuf euros et quarante-deux centimes (329.610.719,42 EUR) consistant au transfert à la Société des deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-et-onze (2.198.571) Actions Apportées 1 que le Souscripteur détient dans le capital social de CPI. Cet apport en nature pour le paiement des Nouvelles Actions 1 a aussi été sujet du Rapport. La conclusion du Rapport concernant l'apport en nature des Actions Apportées 1 pour le paiement des Nouvelles Actions 1 précise que:

"based on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 1, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 2,198,571 CPI shares to be contributed, valued at EUR 329,610,719.42 does not correspond at least to 701,297,979 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 259,480,252.23;"

La contribution globale payée pour les Nouvelles Actions 1 a été allouée comme suit: (i) soixante-dix million cent vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-dix cents (70.129.797,90 EUR) ont été alloués au capital social de la Société et (ii) deux cent cinquante-neuf million quatre cent quatre-vingt mille deux cent cinquante-deux euros et vingt-trois cents (259.480.252,23 EUR) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

6) Après l'exécution du contrat de contribution entre le Souscripteur et la Société daté 17 juin 2014 en relation avec l'Augmentation de Capital 2 et la souscription des Nouvelles Actions 2, conformément à une Décision d'Emettre du Délégué daté au 17 juin 2014 relative à l'Augmentation de Capital 2 et en accord avec les Résolutions, le capital social de la Société a été augmenté dans le cadre du Capital Autorisé, avec comme date effective le 17 juin 2014, d'un montant de cinquante-cinq millions soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et cinquante centimes (55.069.491,50 EUR), de son montant de cent soixante-treize millions cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante-deux euros et dix centimes (173.189.252,10 EUR) à deux cent vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille sept cent quarante-trois euros et soixante centimes (228.258.743,60 EUR), par la création et l'émission de cinq cent cinquante millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quinze (550.694.915) Nouvelles Actions 2, ayant une Valeur Nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, à un prix de souscription de quarante-sept centimes d'euro (0,47 EUR) par Nouvelle Action, entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total deux cent trois millions sept cent cinquante-sept mille cent dix-huit euros et cinquante-cinq centimes (203.757.118,55 EUR) pour tous les Nouvelles Actions 2.

Chacune de ces Nouvelles Actions 2 a été souscrite et libérée, ensemble avec la prime d'émission y apparente d'un montant de deux cent trois millions sept cent cinquante-sept mille cent dix-huit euros et cinquante-cinq centimes (203.757.118,55 EUR) par le Souscripteur par un apport en nature évalué à deux cent cinquante-huit millions huit cent vingt-sept mille cent trente-cinq euros et cinquante-neuf centimes (258.827.135,59 EUR) consistant au transfert à la Société d'un million sept cent vingt-six mille quatre cent trente (1.726.430) Actions Apportées 2 que le Souscripteur détient dans le capital social de CPI.

Cet apport en nature pour le paiement des Nouvelles Actions 2 a aussi été sujet du Rapport. La conclusion du Rapport concernant l'apport en nature des Actions Apportées 2 pour le paiement des Nouvelles Actions 2 précise que:

"based on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 2, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 1,726,430 CPI shares to be contributed, valued at EUR 258,827,135.59 does not correspond at least to 550,694,915 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 203,757,118.55;"

La contribution globale payée pour les Nouvelles Actions 2 a été allouée comme suit: (i) cinquante-cinq million soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze euros et cinquante cents (55.069.491,50 EUR) ont été alloués au capital social de la Société et (ii) deux cent trois million sept cent cinquante sept mille cent dix-huit euros et cinquante-cinq cents (203.757.118,55 EUR) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

7) Après l'exécution du contrat de contribution entre le Souscripteur et la Société en date du 17 juin 2014 concernant l'Augmentation de Capital 4 et la souscription aux Nouvelles Actions 4 conformément à la Décision d'Emettre du Délégué en date du 17 juin 2014 relatives l'Augmentation de Capital 4 et conformément aux Résolutions, le capital social de la Société a été augmenté dans le cadre du Capital Autorisé, avec effet au 17 juin 2014, par un montant de soixante-trois millions huit cent vingt-trois mille six cent quarante-six euros et quatre-vingt centimes (63.823.646,80 EUR), de son montant de deux cent vingt-huit millions deux cent cinquante-huit mille sept cent quarante-trois euros et soixante centimes (228.258.743,60 EUR) à deux cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes (292.082.390,40 EUR), par la création et l'émission de six cent trente-huit millions deux cent trente-six mille quatre cent soixante-huit (638.236.468) Nouvelles Actions 4, ayant une Valeur Nominale de dix centimes d'euro (0,10 EUR) chacune, à un prix de souscription de quarante-sept centimes d'euro (0,47 EUR) par Nouvelle Action, entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant total deux cent trente-six millions cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et seize centimes (236.147.493,16 EUR) pour tous les Nouvelles Actions 4.

Chacune de ces Nouvelles Actions 4 a été souscrite et libérée, ensemble avec la prime d'émission y apparente d'un montant de deux cent trente-six millions cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et seize centimes (236.147.493,16 EUR) par le Souscripteur par un apport en nature évalué à deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-et-onze mille sept cent quarante-neuf euros et trente-huit centimes (299.971.749,38 EUR) consistant au transfert à la Société de deux millions huit cent soixante-treize (2.000.873) Actions Apportées 4 que le Souscripteur détient dans le capital social de CPI. Cet apport en nature pour le paiement des Nouvelles Actions 4 a aussi été sujet du Rapport. La conclusion du Rapport concernant l'apport en nature des Actions Apportées 4 pour le paiement des Nouvelles Actions 4 précise que:

"based on our procedures, ... in the context of the Capital Increase 4, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the 2,000,873 CPI shares to be contributed, valued at EUR 299,971,749.38 does not correspond at least to 638,236,468 New Shares of the Company having a nominal value of EUR 0.10 each to be issued in counterpart, plus the related share premium of EUR 236,147,493.16;"

La contribution globale payée pour les Nouvelles Actions 4 a été allouée comme suit: (i) soixante-trois million huit cent vingt-trois mille six cent quarante-six euros et quatre-vingt cents (63.823.646,80 EUR) ont été alloués au capital social de la Société et (ii) deux cent trente-six million cent quarante-sept mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et seize cents (236.147.493,16 EUR) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société.

8) En conséquence de l'Augmentation de Capital 3, l'Augmentation de Capital 1, l'Augmentation de Capital 2 et l'Augmentation de Capital 4 précédentes et de l'émission des Actions Nouvelles 3 le 16 juin 2014 et les émissions d'Actions Nouvelles 1, Actions Nouvelles 2 et Actions Nouvelles 4 le 17 juin 2014, le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à deux cent quatre-vingt douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt dix euros et quarante centimes (292.082.390,40 EUR), réparti en deux milliard neuf cent vingt millions huit cent vingt-trois mille neuf cent quatre (2.920.823.904) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10).

Ainsi la première phrase de l'article 5, paragraphe 5.1 des Statuts de la Société est modifié en conséquence, et se lira dorénavant comme suit:

" **5.1. Capital Social Emis.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes (EUR 292.082.390,40) représenté par deux milliard neuf cent vingt millions huit cent vingt-trois mille neuf cent quatre (2.920.823.904) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10)."

En outre, en conséquence de l'Augmentation de Capital 3, l'Augmentation de Capital 1, l'Augmentation de Capital 2 et l'Augmentation de Capital 4 précédentes dans le cadre de la clause de capital autorisé contenu dans les Statuts, le montant du capital autorisé tel qu'indiqué dans la première phrase du paragraphe 5.2 des Statuts a été réduit à cent cinquante-trois millions trois cent neuf mille sept cent quarante-trois euros et cinquante centimes (153.309.743,50 EUR) de telle sorte que la première phrase du paragraphe 5.2 des Statuts est modifiée en conséquence et se lira dorénavant comme suit:

" **5.2. Capital autorisé.** En plus du capital émis et souscrit de la Société de deux cent quatre-vingt-douze millions quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes d'euro (EUR 292.082.390,40), la Société dispose également d'un capital social autorisé, mais non émis et non souscrit, fixé à cent cinquante-trois millions trois cent neuf mille sept cent quarante-trois euros et cinquante centimes d'euro (153.309.743,50 EUR) (le "Capital Autorisé")."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Merckx, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2014. REM/2014/1452. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125590/563.

(140142476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 189.265.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

InfraVia II Invest S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181909,

here represented by Ms. Morgane Mathieu, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy given on July 29, 2014.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
InfraVia II Invest S.A., prenamed	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr. Vincent Levita, company director, born on December 17, 1966 in Montpellier, France, with professional address at 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

Category B managers:

- Mr. Christophe Gaul, company director, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Constance Collette, company director, born on June 21, 1976 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

InfraVia II Invest S.A., une société anonyme établie et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181909,

ici représenté par Mademoiselle Morgane Mathieu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
InfraVia II Invest S.A., prénommée	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Vincent Levita, administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1966 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 20-22, Rue Vernier, 75017 Paris, France.

Gérants de Catégorie B:

- M. Christophe Gaul, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme. Constance Collette, administrateur de sociétés, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Mathieu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 04 août 2014. Relation: EAC/2014/10737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2014125617/348.

(140143466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

DGS Promotions Immobilière s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 136.601.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014118549/9.

(140135873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

MAG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014118584/10.

(140136471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 136.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014118585/10.

(140136261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2014.
